



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS-CGTG)

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86
fsas.cgtg@laposte.net
www.veyatifsascgtg.org



Communiqué Fédéral de Presse – 04 Juillet 2022

A l'A.B.P.T.A., les comptes n'y sont pas !

L'Association Basse-Terrienne Pour la Prévention et le Traitement des Addictions (A.B.P.T.A.) est une Association qui a vu le jour dans les années 1980, période où la Guadeloupe avait un besoin certain de prendre en compte la problématique de l'alcoolisme. Dans ces années-là, commençait aussi à poindre la problématique de la drogue. Aujourd'hui, l'ABPTA gère un **CSAPA** (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Après près de quarante années de bons et loyaux services rendus à la population de la ville de Basse-Terre et de sa conurbation, **et malgré sa santé financière**, il semble qu'il se trame sa disparition sans tenir compte de l'avenir de la dizaine d'employés et de l'accompagnement des centaines d'usagers du site.

Malgré la COVID, ce ne sont pas moins de 346 personnes en 2020 - dont 54 nouvelles et 330 en 2021 - dont 78 nouvelles qui ont constitué la file active d'une structure qui fonctionne sans bruit mais très efficacement grâce à l'engagement de professionnels très avertis.

Cela ne semble pas convenir à certaines personnalités et institutions qui voient, dans la sortie de la COVID, l'occasion de fermer boutique au profit de qui ou de quoi ? Quels sont les objectifs de l'ARS, qui ne finance aucunement mais donne l'agrément, en acceptant discrètement qu'un Conseil d'Administration trucidé une structure qui marche tout simplement parce qu'il n'y aurait "personne" pour prendre la relève de la présidence ? Cela ressemble à *l'après moi le déluge* mais la FSAS ne pourrait se satisfaire de ce peu.

Il y va de l'accompagnement de jeunes et d'adultes en grande difficultés psycho-sociale et du reclassement professionnel de celles et ceux qui ont beaucoup donné depuis des années parce qu'ils y ont cru dans l'intérêt de la Guadeloupe. L'argument de la proximité d'un autre CSAPA ne tient pas au regard de la file active grandissante de part et d'autres.

La FSAS s'est saisi de la demande de ses mandants en réclamant une audience, séance tenante, à la Présidente de l'A.B.P.T.A. sans succès. **La FSAS se réserve le droit d'intervenir dans ce dossier à quelque niveau que ce soit afin de défendre les intérêts des travailleurs de la structure et l'accompagnement des personnes dans le besoin.**

Pour la FSAS,
Le secrétaire Général,

FSAS - CGTG
4 Cité Artisanale de Bergevin
97110 Pointe-à-Pitre
Tel : 0690 28 19 86
Siret : 798 580 497 00019 - APE 9720Z
fsas.cgtg@laposte.net

Philippe BELAIR

Basse-Terre, le 04 Juillet 2022